

Les modes de régulation de la reproduction humaine

Incidences sur la fécondité et la santé

Colloque international de Delphes (6-10 octobre 1992)



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE

AIDELF

Antinatalisme et politiques d'égalité des femmes

Gérard FRINKING

Katholieke Universiteit Brabant, Le Tilburg, Pays-Bas

Introduction

Dans un article récent, Heitlinger argue que des politiques principalement conçues en vue de l'égalité des femmes, et qui touchent toute discrimination systématique ou indirecte, offrent une nouvelle base pour des politiques, qui dans d'autres contextes peuvent être considérées comme natalistes. Les congés parentaux, les services de soins aux enfants, la flexibilité des conditions de travail, les programmes de formation pour la réinsertion, et les politiques de sécurité sociale et de taxation qui ne pénalisent pas les femmes du fait de leur maternité, ont été proposés comme des mesures d'égalité pour les femmes (Heitlinger, 1991). Les arguments de cet auteur en faveur de sa thèse sont assez convaincants et sont par ailleurs soutenus par l'expérience qu'on a dans quelques pays comme la Suède et la Finlande. Cependant, l'exemple des Pays-Bas semble ne pas être conforme à sa thèse. Une étude du contenu de la politique d'égalité des femmes, menée depuis le début des années soixante-dix, nous montre sa spécificité et nous fait également comprendre pourquoi son action a été différente de celle décrite par l'auteur précédemment mentionné.

En guise de conclusion, nous présentons le résultat d'une estimation montrant l'ampleur possible de l'effet antinataliste de la politique actuelle.

Objectifs et instruments

Depuis 1974, les Pays-Bas connaissent une politique d'émancipation. A partir de cette année-là, les fondements de cette dernière ont été décrits, dans le détail, dans des documents officiels. La première fois en 1977 dans les annotations « l'émancipation, procès de changement et de croissance » (TK, 1976/1977) et en 1985 sous le titre de « Projet politique d'émancipation » (TK, 1984/1985).

A cette première époque (1974-1981), un changement de mentalité vint en premier lieu par « la création des conditions en vue de favoriser des changements qui prévoient une plus grande liberté de choix pour les hommes et les femmes, afin qu'ils puissent accomplir, seuls ou avec d'autres, leur vie ». Après 1981, un changement d'orientation dans la politique apparaît. L'accent va se déplacer d'un changement de mentalité vers une redistribution du travail salarié et non-salarié entre les femmes et les hommes⁽¹⁾.

(1) En 1992 une troisième phase dans la politique d'égalité des sexes commence par la publication d'un livre blanc, intitulé : « En vue de 1995 ». Le programme, développé dans ce document, a comme objectif de rendre la politique d'émancipation plus efficace, et, d'accélérer sa réalisation.

Le gouvernement néerlandais choisit pour objectif principal de la politique d'émancipation « *la promotion du développement d'une société, où chacun, quel que soit son sexe ou son état civil, a la possibilité d'acquiescer une vie indépendante et où les hommes et les femmes peuvent assumer les mêmes droits, chances, libertés et responsabilités* » (TK, 1984/1985). Principale différence entre les deux visions de politique, en 1985 la question d'émancipation est interprétée comme une question de pouvoir. Il est nouveau qu'on prenne pour point de départ l'idée que l'inégalité des sexes est ancrée profondément dans des institutions sociales et dans la politique d'Etat. Cette vision conduit à la conclusion que les vieux objectifs tels que le rattrapage des retards et le changement de mentalité sont devenus trop étroits.

L'objectif central formulé en 1985 a été spécifié et élaboré dans différents domaines, à savoir :

– Dans le domaine du travail et des revenus, il s'agit « *d'atteindre une situation, où chaque adulte, quel que soit son sexe, son état civil ou la structure familiale dont il/elle fait parti(e) peut construire une vie indépendante, c'est à dire peut assumer sa propre existence* ».

– Dans le domaine de l'instruction, l'objectif central implique que l'enseignement doit contribuer activement à la diminution des différences dans la participation à des études, à des prévisions d'avenir et à l'image que les garçons et les filles ont d'eux-mêmes.

Les principaux instruments pour atteindre ces objectifs sont :

- a) la réduction de la durée du travail comme moyen pour redistribuer le travail disponible,
- b) la stimulation du travail à temps partiel,
- c) la création de facilités pour les femmes qui veulent créer une entreprise,
- d) l'amélioration de la position sur le marché de travail des femmes qui veulent réintégrer le marché du travail,
- e) l'aide financière pour l'extension de garderies d'enfants afin de créer de meilleures conditions de travail pour les femmes,
- f) l'orientation à l'égard des désavantages d'un choix limité concernant l'ensemble des matières ou des disciplines choisies par des écoliers et des étudiants.

L'emploi de ces instruments doit (finalement) conduire à une situation dans laquelle les générations nées après 1971 auront acquis leur indépendance économique. On entend par cette notion la capacité de disposer de moyens financiers suffisants pour pourvoir à sa propre existence indépendamment de liens familiaux, personnels et émotionnels (SCP, 1988)⁽²⁾.

La vérification de ces projets politiques, principalement orientés vers l'avenir, est, à vrai dire, difficile à faire. Par contre, nous pouvons examiner à quel point l'indépendance financière des femmes se réalisera par suite d'une participation plus grande à la vie professionnelle. L'activité professionnelle nécessite l'acquisition de connaissances

⁽²⁾ Ce problème de la cohérence entre les divers instruments de la politique d'émancipation et ses objectifs est analysé en profondeur dans l'étude de Keuzenkamp et Teunissen (1990).

théoriques et pratiques. La participation scolaire des filles constitue alors une condition importante à la réalisation de leur indépendance économique dans une phase ultérieure de leur vie.

Vers une société plus égalitaire ?

Des données sur la participation scolaire selon le sexe et l'âge montrent que les filles ont presque rattrapé leur retard en ce qui concerne le niveau d'enseignement (Niphuis-Nell, 1992). Cependant, il importe qu'on fasse une distinction entre le niveau et l'orientation de l'enseignement suivi par les garçons et les filles. Ainsi, il apparaît en 1990, qu'à l'âge de 18 ans le niveau des filles sera à peu près égal à celui des garçons (SCP, 1988). Par contre, on peut également constater qu'une forte divergence dans l'orientation de l'enseignement à tous les niveaux se maintiendra. A la suite d'un tel choix, les possibilités des filles sur le marché de travail sont toujours restreintes. Ceci conduit finalement à un risque plus fort de chômage chez les femmes et à une rémunération plus basse par rapport à celle des hommes.

La participation croissante des femmes à la vie active laisse supposer que sur ce point la politique d'émancipation a été un succès. Le nombre des femmes actives de 15-64 ans s'élevait en 1960, 1971 et 1981 respectivement à 26, 30 et 39 %. Depuis, ce taux a augmenté. En 1990, à ces âges, 54 % des femmes appartenaient à la population active (CBS, 1991). La montée a été la plus forte dans le groupe d'âges de 25-44 ans. Ceci est également le cas pour les femmes ayant de tout jeunes enfants. En 1971, 12 % des femmes mariées, avec un enfant à charge de moins de 3 ans, travaillaient. En 1986, cette proportion s'était élevée à 28 %. Il est à noter que plus des trois quarts de ces femmes travaillent à temps partiel. Si on mesurait la participation des femmes en termes d'années - et non de personnes - on s'apercevrait que la différence par rapport aux chiffres mentionnés serait moins parlante.

Si nous prenons en considération les écarts toujours considérables entre la participation des hommes et des femmes à la vie active, il ressort que beaucoup de femmes sont privées de revenus personnels. Toutefois, une forte augmentation du nombre de femmes disposant de leur propre revenu se manifeste : de 40 % en 1977 à 54 % en 1985. Cependant, dans la plupart des cas, ce revenu est insuffisant pour réaliser une indépendance financière totale. Seules 63 % des femmes avec un revenu, résultant de travail payé, sont dans ce cas.

En guise de conclusion, nous résumons brièvement les tendances principales dont nous supposons qu'elles sont (partiellement) mises en branle ou favorisées par la politique d'émancipation suivie :

- La différence du niveau d'enseignement entre hommes et femmes a à peu près disparu,
- La participation des femmes à la vie active s'est accrue, également pour celles qui ont des enfants tout jeunes,
- plus de femmes disposent d'un revenu propre.

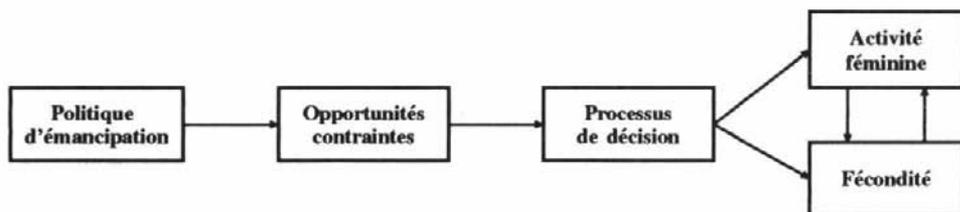
Malgré cela, des écarts considérables en matière d'orientation d'enseignement, de participation (à plein temps) à la vie active et d'acquisition d'un revenu convenable subsistent entre les sexes.

Production et reproduction

L'exposé du paragraphe précédent a montré que - (en partie) à la suite de la politique d'émancipation suivie - davantage de femmes sont entrées dans la vie active durant les dernières décennies. Il est difficile de dire à quel point les différentes campagnes d'information de l'Etat, lancées en vue d'un choix moins restreint des matières et des disciplines par des écoliers et des étudiants, ont réussi. Un changement réel à cet égard n'a pas (encore) eu lieu.

Quelle a été l'influence de la politique d'émancipation sur la fécondité dans la période récente ? La réponse à cette question n'est pas facile, vu la complexité des relations entre les deux phénomènes. Ainsi, l'étude de l'interaction entre activité féminine, élément important de la politique d'émancipation menée aux Pays-Bas, et la fécondité n'a pas permis de tirer des conclusions univoques. En général, on accepte l'idée que les décisions à l'égard des enfants et du travail féminin s'influencent mutuellement. D'autre part, il est également admis que d'autres facteurs peuvent influencer ces deux décisions, sans qu'on puisse parler d'une relation causale entre activité féminine et fécondité (Keuzenkamp, 1992).

Lorsque nous voulons essayer de saisir l'effet de la politique d'émancipation sur la fécondité, force est de nous limiter à l'étude de quelques unes des interactions possibles. Ces interactions sont indiquées dans le schéma ci-dessous.



Quelques interactions entre politique d'émancipation et fécondité

Ce schéma fait apparaître que l'effet d'une politique d'émancipation vise à modifier les opportunités et les contraintes, des conditions qui interviennent dans le choix entre le travail et/ou les enfants. Ce choix est souvent une affaire du couple. La plupart des mesures prises dans le cadre de la politique d'émancipation aux Pays-Bas a comme principal objectif de faire augmenter la participation des femmes à la vie active.

En réalité, la relation supposée (sur le plan théorique) entre la politique d'émancipation, l'activité féminine et la fécondité, est plus complexe que nous l'avons suggéré dans le schéma. Par exemple, l'étude de Hochschild (1990) nous fait comprendre l'importance du facteur de l'idéologie, définie par la façon dont les hommes et les femmes

cherchent leur identification. A mesure qu'ils choisissent la famille et/ou le travail comme axe d'intérêt, ils seront plus ou moins susceptibles de modifier leur comportement à la suite des mesures qui touchent ces intérêts.

Nous ne disposons pas de données permettant l'analyse de tous ces aspects. Etant donné l'importance du niveau d'instruction de la femme, comme élément stratégique dans le processus de décision, nous n'examinons que les liens entre le niveau d'instruction de la femme et son comportement à l'égard de son travail et de sa fécondité. Nous utilisons à cette fin les données de deux enquêtes sur la famille réalisées par le Bureau Central de Statistique (CBS, 1984 et 1990). Nous nous sommes surtout intéressés au comportement des femmes nées dans la période 1945-1959. Ces femmes sont issues de générations qui, depuis 1970, ont fait l'expérience des effets de la politique d'émancipation. Il est à noter qu'une partie de ces générations (nées après 1950) n'a pas encore terminé (en 1988) leur phase reproductive.

Un certain nombre de changements remarquables s'est présenté dans ces générations. Ainsi l'âge auquel les femmes ont leur premier enfant s'est encore élevé. Plus de 30 % des femmes nées dans les années 1945-1949 ont eu leur premier enfant avant l'âge de 23 ans, contre 15 % pour celles nées 15 ans plus tard (1960-1964). Bien que la baisse des naissances aux âges jeunes se présente dans toutes les catégories, elle est plus importante chez les femmes ayant une formation supérieure. Plus la formation de la femme est élevée, et plus elle aura poursuivi ses études, moins la chance sera grande qu'elle ait eu un premier enfant à un âge très jeune. Ainsi, 38 % des femmes nées en 1950-1954 de formation modeste avaient eu leur premier avant l'âge de 23 ans, pour 3 % des femmes de formation supérieure. Cette différence existe toujours aux âges plus avancés. En effet, 45 % des femmes ayant une formation supérieure, nées en 1950-1954, n'avaient pas (encore) d'enfant avant leur 33^e anniversaire, pour 13 % des femmes de formation modeste.

Ceci a également contribué à l'augmentation de l'infécondité parmi les générations d'après-guerre. Les chiffres repris dans le tableau ci-après montrent clairement qu'il existe une forte liaison positive entre le niveau de formation des femmes et la proportion de femmes sans enfants telle qu'elle a été mesurée respectivement en 1982 (générations 1945-1949) et en 1988 (générations 1950-1959).

TABLEAU 1 : L'INFECONDITE DES FEMMES SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION ET LA PERIODE DE NAISSANCE (%)

Période de naissance	Niveau d'instruction				Total
	élémentaire	moyen court	moyen long	supérieur	
1945 - 1949	8,5	8,9	15,3	36,0	14,5
1950 - 1954	11,0	11,6	20,3	39,2	19,1
1955 - 1989	15,5	27,4	39,1	58,7	27,5

Source : CBS (1984, 1990)

Si nous ne pouvons pas douter de l'augmentation de l'infécondité dans les générations d'après-guerre, nous devons cependant nous demander si l'infécondité différentielle (selon le niveau d'instruction) est bien un phénomène récent. En effet, si notre hypothèse sur le lien entre l'augmentation de l'infécondité et les aspirations professionnelles des femmes est juste - aspirations pouvant difficilement être combinées avec la maternité - alors l'infécondité (involontaire) dans le passé serait plus étendue aux différentes couches de la population. Le pourcentage de femmes sans enfant dans les générations nées avant 1945 devrait dans ce cas beaucoup moins varier en fonction du niveau de formation que dans celles nées après 1945.

Les données du recensement de 1971 sur l'infécondité des femmes mariées, nées dans les années trente, montrent bien quelques variations du pourcentage de femmes sans enfants selon le niveau de formation, mais les différences de l'infécondité entre diverses catégories de femmes sont plus faibles que parmi les générations récentes. En considérant la faible participation des femmes de ces générations à l'emploi, nous supposons que l'augmentation récente de l'infécondité est conforme à l'intérêt croissant attribué au travail féminin. Certes, toutes les femmes sans enfant ne le sont pas volontairement, mais, nous ne croyons pas que l'infécondité involontaire - par exemple d'origine médicale - dépende du niveau de formation de la femme.

Sous l'influence de ces développements, la fécondité des générations 1945-1959 a beaucoup changé. Pour la première fois dans l'histoire néerlandaise, le nombre moyen d'enfants par femme baisse au-dessous du niveau de remplacement et l'âge moyen des femmes à la naissance des enfants commence à s'élever dans ces générations. A partir de la génération 1945, l'âge moyen des femmes à la naissance du premier enfant passe en effet de 26,4 ans à (probablement) 29,4 ans pour la génération de femmes nées en 1959. C'est une augmentation moyenne de 0,2 ans par génération.

Comme nous l'avons déjà remarqué, l'activité professionnelle des femmes a également subi des changements importants. L'augmentation de la participation des mères à la vie active apparaît, par exemple, en regard du pourcentage de femmes poursuivant leur activité après la naissance du premier enfant. Ce phénomène se manifeste quel que soit l'âge de la femme à la naissance de son premier enfant. Cependant il faut avoir à l'esprit que la plupart des femmes travaillent moins lorsqu'elles continuent à participer au marché du travail. Seulement un quart des femmes actives continuent à travailler 30 heures par semaine ou plus après la naissance du premier enfant. Ce sont surtout les femmes ayant une formation élevée qui combinent maternité et activité professionnelle. Or, plus de la moitié des femmes de cette catégorie ne retournent pas sur le marché du travail après la naissance de leur premier enfant. Par contre, 80 % de femmes de formation modeste arrêtent leur activité pour de bon.

Evaluation de la politique

Les différences constatées dans la participation à l'emploi et à la constitution de la famille font supposer que le choix entre l'emploi et/ou les enfants est « imposé » en majeure partie par le niveau de formation. En effet, les femmes ayant une formation modeste s'orientent de façon prépondérante vers leur rôle de mère, tandis qu'une plus grande partie des femmes de formation supérieure poursuivent une double orientation

et recherchent un équilibre entre une activité salariée et la vie au foyer. De plus, un nombre croissant d'entre elles est exclusivement intéressé par une carrière professionnelle. A notre avis, de telles différences indiquent une situation qui se caractérise par une grande incompatibilité entre l'exercice d'une activité salariée et la charge des enfants. L'incompatibilité entre la parenté et le travail se manifeste au moins à trois niveaux :

- macro, où les valeurs et les normes sociales, confirment des attentes contradictoires ;
- meso, où il n'existe pas, ou pas de façon suffisante, des équipements et des facilités pour les parents qui travaillent,
- micro, où la répartition de tâches non-rémunérées est inégale, produisant une double charge pour la mère qui travaille.

Si nous regardons sur ce point la situation aux Pays-Bas, nous devons constater que l'absence d'un nombre suffisant de possibilités pour l'accueil de l'enfant et de congés parentaux (payés) en combinaison avec certaines facilités fiscales pour les parents qui ne travaillent pas, ont conduit à un modèle familial et de travail qui est unique pour le monde occidental (Kempeneers et Lelièvre, 1991). Ses principales caractéristiques sont :

- début tardif de la constitution d'une famille,
- pourcentage élevé de femmes sans enfant,
- carrière interrompue : nombreuses sont les femmes qui arrêtent (temporairement) leur travail après la naissance de leur premier enfant,
- pourcentage élevé de femmes (revenant) sur le marché du travail à temps partiel.

Ces caractéristiques traduisent une situation dans laquelle l'on essaye d'éviter le dilemme entre un emploi rémunéré et la charge des enfants. Comme les avantages (matériels et immatériels) qui y sont liés sont surtout déterminés par le niveau de formation reçue, il n'est pas étonnant que les femmes de formation supérieure s'orientent davantage vers le travail que les femmes de formation modeste, qui accordent plutôt une place centrale à la famille.

L'effet final de la politique d'émancipation sur le nombre de naissances est difficile à déterminer. A notre avis, le début tardif de la constitution de la famille et l'augmentation du pourcentage des femmes qui ne souhaitent pas avoir d'enfants révèlent des comportements de femmes qui veulent ainsi éviter le plus longtemps possible l'incompatibilité entre l'emploi et les enfants. Ces deux évolutions se présentent à partir de la génération de 1945. Nous ne pouvons pas - à partir de l'analyse ici présentée - déterminer quelle part il convient d'attribuer à la politique d'émancipation menée. Toutefois, on peut essayer - par une pensée expérimentale - d'imaginer une évolution fictive de la fécondité, propre à une situation dans laquelle l'incompatibilité entre travail et enfants serait essentiellement vaincue.

Selon beaucoup d'experts, la situation en Suède est un bon exemple (Sundström, 1991). Dans ce pays, le choix (réel) d'avoir un ou plusieurs enfants revient à toutes les femmes, grâce à un système équilibré d'équipements et de règlements, axé sur les besoins spécifiques des parents qui travaillent. Ainsi la fécondité des générations récentes

est plus élevée que dans la majorité des pays occidentaux. Si nous prenons ce niveau comme point de départ pour déterminer la fécondité (fictive) aux Pays-Bas, la fécondité dans les générations d'après-guerre aurait probablement moins fortement baissé par rapport à la situation actuelle. La différence avec la fécondité des générations nées dans les années cinquante serait dans ce cas, d'environ 0,2 enfant par femme. En combinaison avec une plus faible augmentation de l'âge moyen des mères à la naissance des enfants dans les générations d'après-guerre, le nombre des naissances serait, suivant cette estimation, de 10 % au dessus du taux de la période après 1970, comme c'est le cas actuellement.

Remarques finales

Dans cette communication nous avons tenté de démontrer que la politique d'émancipation menée aux Pays-Bas a accéléré la baisse du nombre de naissances. Cette conclusion s'appuie en partie sur une interprétation des évolutions observées dans le domaine de l'activité féminine et de la fécondité et en partie sur les résultats d'une pensée expérimentale la plus objective possible. Nous sommes toutefois conscients que le mode de calcul choisi contient un certain nombre d'éléments subjectifs. L'application d'autres hypothèses aurait donné des résultats différents. Bien que des arguments valides existent pour le choix du modèle suédois, la transposition de la situation suédoise aux Pays-Bas pose des problèmes. De plus, les parties théoriques et empiriques de l'argumentation connaissent également un certain nombre de points faibles. Notre connaissance des relations (causales) entre la politique d'émancipation et la fécondité est encore très limitée. La vérification empirique des rapports supposés, devrait, notamment, être effectuée au niveau micro.

Malgré ces réserves, l'analyse a donné des arguments prouvant que, sous certaines conditions, des politiques menées en vue d'accroître l'indépendance économique des femmes, exercent un effet antinataliste. Ces conditions sont propres à la situation des Pays-Bas d'aujourd'hui, où la politique d'émancipation vise principalement à une plus grande participation des femmes à la vie active. La création de garderies d'enfants et l'instauration de congés parentaux sont des mesures récentes. Les réticences exprimées à cet égard proviennent de divers côtés. Le courant politique dominant dans ce pays (les chrétiens-démocrates) est (toujours) en faveur d'une conception plutôt traditionnelle du rôle de la femme (Keuzenkamp et Theunissen, 1990). Le mouvement féministe a peur d'un effet nataliste de telles mesures et pense que cela pourra nuire à l'émancipation de la femme (Outshoom, 1987). Ce mouvement réclame en priorité des mesures permettant une plus grande insertion des femmes à la vie active ainsi que des responsabilités et des activités domestiques partagées. Tant que les mouvements politiques et sociaux restent divisés sur les objectifs et les instruments d'une politique d'égalité des femmes, on peut s'attendre à un effet antinataliste de la politique actuellement en vigueur aux Pays-Bas.

BIBLIOGRAPHIE

- CBS, 1984. Onderzoek Gezinsvorming 1982, 's Gravenhage, Staatsuitgeverij, 117 p.
- CBS, 1990. Onderzoek Gezinsvorming 1988, 's Gravenhage, SDU, 91 p.
- CBS, 1991. Enquête Beroepsbevolking 1990, Voorburg/Heerlen.
- HEITLINGER A., 1991. «Pronatalism and women's equality policies», *European Journal of Population*, 4, pp. 343-375.
- HOCHCHILD A., 1989. *The second shift : working parents and the revolution at home*, New York, Viking Press, 314 p.
- KEMPENEERS M., LELIEVRE E., 1991. «Women's work in the EEC : five career profiles». Communication présentée au *Congrès Européen de Démographie*, Paris 21-25 octobre, 1991, 15 p.
- KEUZENKAMPS., TEUNISSEN A., 1990. *Emancipatie ten halve geregeld ; continuïteit en inenging in het emancipatiebeleid*, Den Haag, Vuga, 341 p.
- KEUZENKAMP S., 1992. «De gevolgen van het emancipatiebeleid voor de gezinsvorming», in : *Emancipatie en bevolkingsontwikkeling. Hechte partners?* (H.J. Bronsema en R.F. van der Erf, red.), 's Gravenhage, NVD, 94 p.
- NIPHUIS-NELL M., 1992. *De emancipatie van meisjes en jonge vrouwen*, Rijswijk, SCP, 234 p.
- OUTSHOORN J., 1987. «Vergrijzing en pronatalisme : een feministisch issue ?», *Socialisties-Feministische Teksten*, 10, pp. 165-184.
- SCP, 1988. *Sociaal en Cultureel Rapport, Alphen aan de Rijn, Samson*, 497 p.
- SUNDSTROM M., 1991. «Sweden : supporting work, family and gender equality», in : *Child care, parenting leave, and the under 3s. Policy innovation in Europe* (S.B. Kamerman and A.J. Kahn, eds.). Westport, Auburn House, 250 p.
- SZW, 1992. Ministerie van Sociale Zaken en Werkgelegenheid, *Concept beleidsprogramma emancipatie « Met het oog op 1995 »*, Den Haag, 35 p.
- TK, 1976/77. *Emancipatie, proces van verandering en groei*, Handelingen Twede Kamer 14496, n° 1 en 2.
- TK, 1984/1985. *Beleidsplan emancipatie*, Handelingen Tweede Kamer, 19052, n° 1-19.